



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

URT

1

Rapport de présentation

Format évaluation environnementale

Analyse de l'activité agricole

Mise à jour du 9 Octobre 2018

PRESCRIPTION commune	Compétence CAPB Communauté d'Agglomération Pays Basque	Débat P.A.D.D. CAPB	ARRET CAPB	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION CAPB
16/11/2015	01/01/2017				

		A. Vanel-Duluc architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine
		C. Barroso ingénieur agronome écologue

A-I-4-3- L'AGRICULTURE

Source : recensements généraux agricoles 88 à 2010, scot BSL, INSEE, entretiens commune, clim'agri Pays Basque,

Poids économique territorial : l'agriculture, une valeur forte du territoire

Sur l'ancienne CdC de Nive Adour, la part de l'emploi agricole en part relative est de l'ordre de 3.5% en 2013. Il représente 158 emplois agricoles en 2013 (dont 76 chefs d'exploitation).

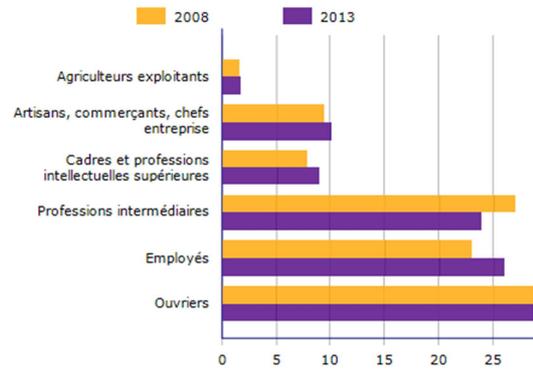
Entre 2008 et 2013, une progression légère du nombre des agriculteurs exploitants est à noter.

Au 31/12/2014, la CdC totalisait 83 établissements agricoles soit 5,2% des établissements actifs et rassemblait 51 salariés (1.5% des salariés du territoire).

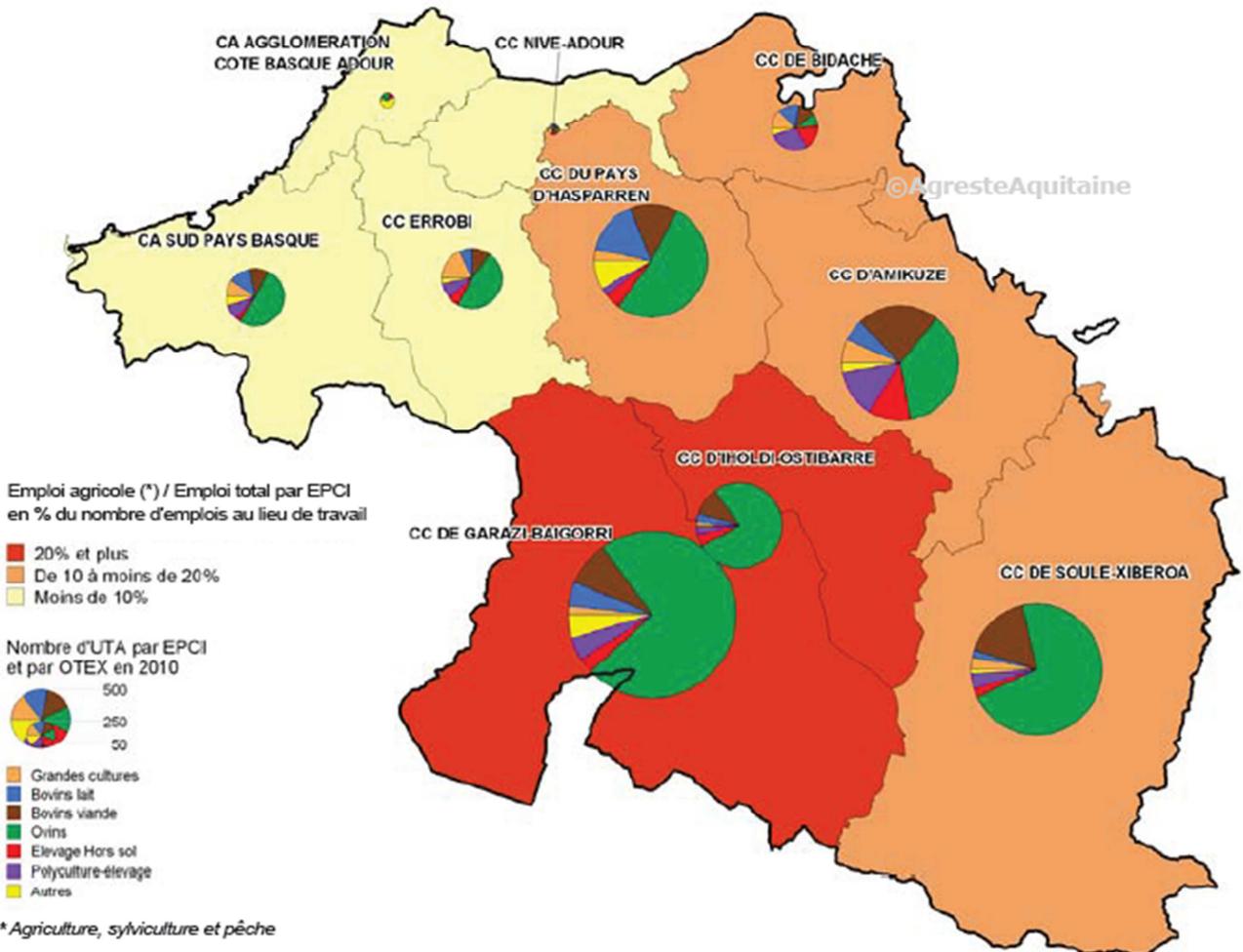
La situation de URT au regard de la moyenne du pôle Nive Adour est nettement différenciée puisque Urt est une des rares communes de ce secteur à avoir conservé un volet agricole important et dynamique. Cette particularité est un des fondements de l'identité de la commune qui revendique cette spécificité.

Au 31 décembre 2015, l'INSEE inventorie 19 établissements à URT soit 8,7% du nombre d'établissements actifs communaux ; 2 salariés dans le secteur agricole sont à noter

Ces chiffres montrent que l'activité agricole reste un secteur qui se maintient malgré une progression modeste en termes d'effectifs d'emplois.



Emploi par catégorie socio-professionnelle
Ancienne CdC Nive Adour



Emploi agricole sur les intercommunalités du pays Basque (2010, source : agreste)

Méthode et objectifs

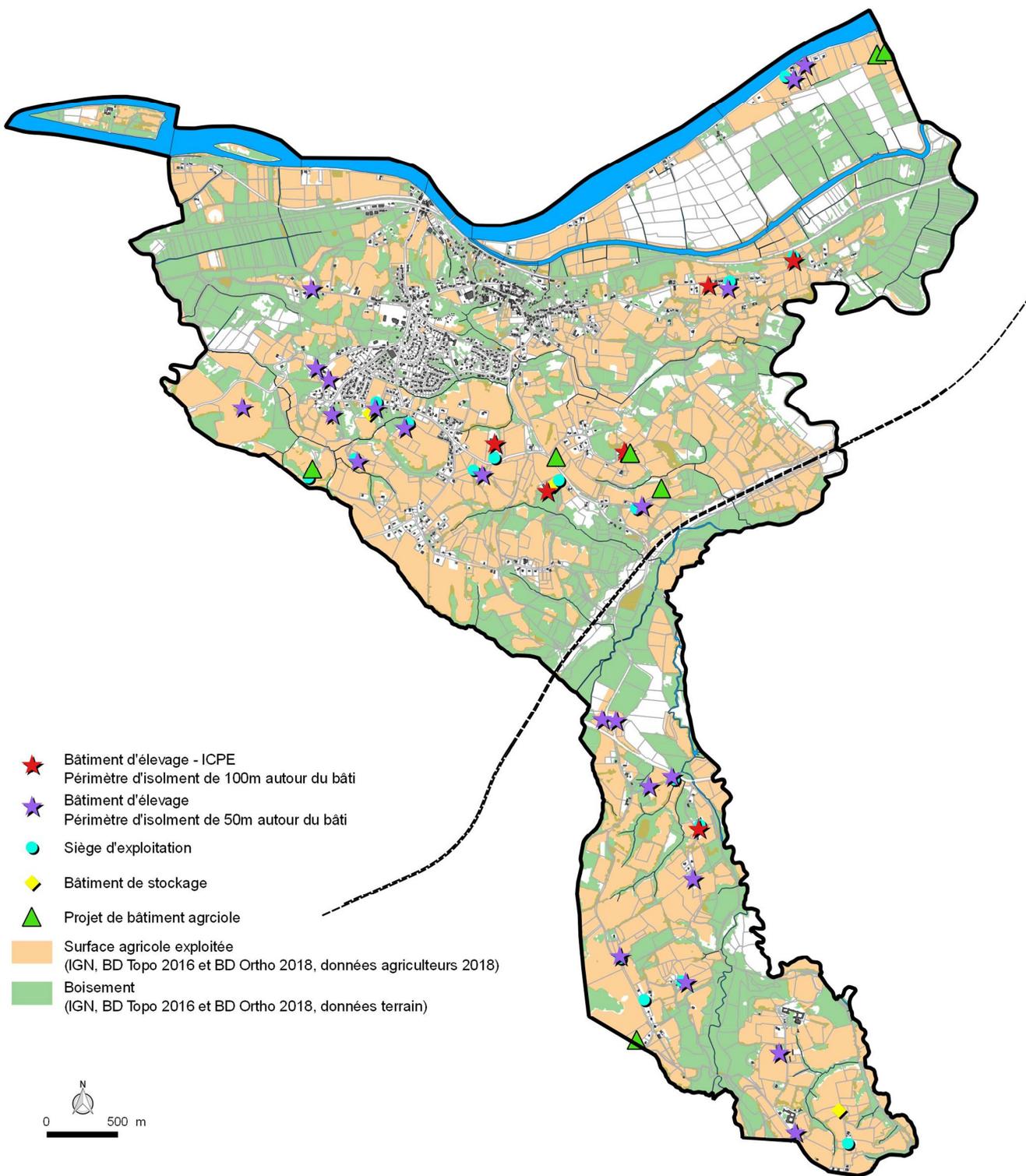
L'approche du diagnostic agricole s'est effectuée selon trois phases :

- Phase 1 : Traitement des données agricoles documentaires et statistiques dont l'étude agricole intercommunale (Blezat consulting)
- Phase 2 : Recueil des données agricoles communales.
 - Rencontre/débat en mairie afin de recueillir les informations concernant les exploitations agricoles et explorer la question des besoins et de l'avenir de l'activité sur le territoire (24 avril 2018, une quinzaine d'exploitations présentes + une dizaine de retour de questionnaire)
- Phase 3 : Visite de terrain pour apprécier et identifier les grandes entités agricoles ,

L'objectif de la démarche consiste à faire un état des lieux le plus exhaustif possible de l'activité agricole selon ses composantes à la fois qualitatives et quantitatives afin de mettre en évidence ensuite les grands enjeux agricoles qui pourront être spatialisés.

Données de repère et de cadrage communal

Contexte agricole général	Zone de barthe à fort enjeu environnemental (risque, biodiversité et qualité des eaux) et coteau, secteur Adour marqué par un relief de collines Démarche clim'agri Pays Basque pour maîtriser les consommations énergétiques et les rejets GES : autonomie fourragère, développement d'unités de valorisation énergétique, développement des circuits courts, races/semences/varieties adaptées au terroir...
Nombre d'exploitations et orientation	Près de 25 exploitations productives, majoritairement ayant leur siège sur la commune polyculture/poly-élevage dont orientation ovin/bovin + volaille,/porc filière lait bien présente mais en difficulté
Surfaces exploitées	785ha en SAU en 2018 soit près de 41% du territoire xxx ha de communaux loués
Une valorisation qualité	Territoire concerné par l'AOC Ossau Iraty, Porc et jambon Kintoa Exploitations en filière biologique, Herriko
Taille moyenne des exploitations	Morcellement foncier modéré
Pérennité des structures	Pérennité assurée en majorité
Dynamisme	Agriculture dynamique, nombreux jeunes exploitants, diversifications, productions qualitatives et valorisation en filières locales, Problématique du foncier : développement urbain, lisières sensibles, enclavement de certaines exploitations
DOO du SCOT	La préservation des espaces agricoles est un objectif majeur du SCOT qui s'exprime sur la commune par un double regard : celui de l'économie de l'espace et celui des enjeux de biodiversité avec les espaces agricoles concernés par Natura 2000.

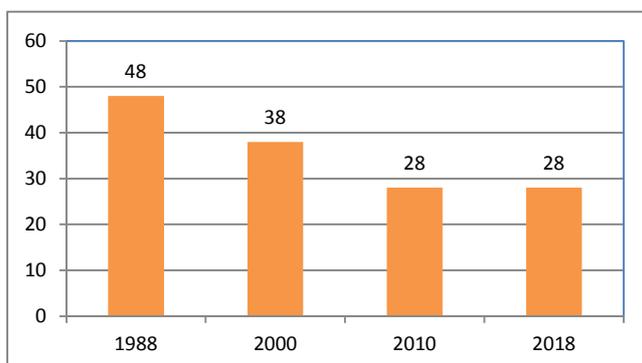


Carte des structures bâties agricoles existantes (non exhaustif)
Inventaire 2018

Le nombre total d'exploitations

Le travail de recensement en avril 2018 a permis de dénombrier 25 exploitations environ dont deux extérieures à la commune. Il faut y ajouter les fermes des monastères de Bellocq et un pêcheur professionnel, et une nouvelle installation en maraichage.

En 2010, 28 exploitations productives avaient été comptabilisées, ce qui confirme la tendance à la baisse du nombre d'exploitation sur l'ensemble du grand territoire. Elle reste néanmoins moins significative sur la commune de Urt.



Évolution du nombre d'exploitations professionnelles communales

(source : RGA 1988 à 2010, inventaire PLU en 2018)

Les exploitations se répartissent sur l'ensemble du territoire; certains lieux restent peu occupés par les édifices agricoles, comme la zone des barthes... Si une grande partie des exploitations se situent dans des entités relativement éloignées des secteurs résidentiels, quelques unes sont directement concernées par le voisinage avec des lieux résidentiels: elles se situent à la frontière ou sont quasiment enclavées dans le tissu urbain. On notera également deux exploitations extérieures à la commune, une en production végétale, l'autre disposant d'une bergerie sur Urt.

La commune présente une CUMA de création ancienne (siège sur le territoire), un pont bascule de pesée, ainsi que des terres propriétés de l'association Lurzaindia (verger biologique sur 0.5 ha, emprise de propriété de 16.5 ha) sur lesquelles un projet d'installation (retraite de l'exploitant actuel) est envisagé mais est rendu difficile par les restrictions de constructibilité du site.

Le territoire compte un nombre important de bâtiments d'élevage (environ 25) qui induisent des distances de reculs vis-à-vis des tiers (règle de réciprocité); quatre ICPE ont été identifiées.

L'emploi dans les exploitations

Les exploitations communales concernent près de 8 jeunes agriculteurs avec des successions en cours ou prévues. Le renouvellement dans les exploitations est en majorité bien assuré.

La double-activité s'est développée et concerne cinq exploitations environ. Elle est essentielle au maintien du tissu agricole d'exploitations et ne doit pas être négligée dans sa contribution.

Les filières de production

Sur la commune, les productions restent relativement diversifiées avec une base dominante en filière bovin viande.

Les productions volailles, canard, porc (IGP) sont représentées ainsi que la filière ovine avec ponctuellement valorisation de l'AOC.

Ponctuellement, on notera un verger de pommiers, un élevage de chevaux ou des filières en production végétale uniquement (foin, maïs..).

Les productions en filière de qualité ou spécifique (IGP (volaille, porc, canard), AOC, biologique, viande Bazadaise, -excellence bazadaise-Herriko.). La vente directe se développe. Il n'y a plus d'exploitation communale en contrat avec des AMAP. L'activité de production de lait de vache représente en 2018 qu'une seule exploitation. On notera quelques exploitations (deux inventoriées) ayant diversifié leur activité vers l'activité touristique (gîtes).

Aujourd'hui, il semble qu'un seul pêcheur professionnel (Olivier Azarete) soit encore en activité à Urt. Il s'agit d'une activité très ancienne qui a décliné depuis 20 ans. Urt est un village qui s'est fondé historiquement sur cette activité. La pêche sur l'Adour est donc également un patrimoine (activité et installations fluviales).

	Bovin Viande	Bovin Lait	Ovin lait/viande	Culture legume	Porc	Volaille/canard	Verger légumes	Equidés	maïs/prairie
mono	4 à 5 dont une en race bazadaise en partie	1	2 dont une exploitation extérieure	1 en maraichage en cours installation	2 ICPE	2 dont une en cours de reprise - poulet)	1 verger pommier en attente reprise géré par Lurzaindia	marginal, pas de producteur	6
mixte	4 avec canard/poulet dont 2 ICPE 2 avec brebis								
total	11	1	2		2	2	1		6

Données non exhaustives

Les filières en production animale nécessitent de prendre en compte notamment les surfaces pour les épandages, les reculs par rapport aux bâtiments d'élevage ou d'autres contraintes comme des besoins d'isolement pour les taureaux reproducteurs.

En filière porcine une exploitation oriente prochainement la valorisation des lisiers par méthanisation (via une entreprise extérieure).

De nombreuses exploitations indiquent des projets à réaliser à moyen ou court terme (bâtiments d'élevage notamment), et souhaitent préserver un zonage agricole pour assurer à terme l'exploitabilité des surfaces, notamment pour l'épandage.

Les signes de qualité et la vente directe

La commune est concernée par l'AOC Ossau Iraty, assez peu valorisée sur le territoire.

Des filières de qualité en AOC/AOP, agriculture biologique ou en labels comme IDOKI, concernent quelques exploitations communales. La vente directe et la transformation à la ferme, si elles ne sont pas majoritaires sont représentées et confirment une orientation économique déterminée.

Les niveaux de qualité imposent des besoins particuliers en termes de structures et de foncier, notamment pour l'autonomie fourragère des exploitations, la valorisation par transformation à la ferme notamment.

Quelques exploitations sont concernées par des mesures agro-environnementales en lien avec la zone des barthes.

Agriculture Biologique	AOC	IDOKI	Porc Basque	Vente directe	Herriko	Label rouge	Locavore
>2	Fromage 0 Lait 2	nc	nc	>4 0 contrat AMAP	1	Bovin	1

IGP	Jambon de Bayonne	IGP	Volailles de Gascogne
IGP	Porc du Sud-Ouest	IGP	Volailles du Béarn
IGP	Kiwi de l'Adour	IGP	Agneau de lait des Pyrénées
AOP	Ossau-Iraty, porc Kintoa et jambon Kintoa	IGP	Canard à foie gras du Sud-Ouest
IGP	Tomme des Pyrénées		
IGP	Comté Tolosan blanc, rosé, rouge Comté Tolosan mousseux de qualité blanc, rosé, rouge Comté Tolosan primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge Comté Tolosan Pyrénées Atlantiques mousseux de qualité blanc, rosé, rouge		Comté Tolosan Pyrénées Atlantiques primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge Comté Tolosan Pyrénées Atlantiques blanc, rosé, rouge Comté Tolosan Pyrénées Atlantiques surmûri blanc Comté Tolosan surmûri blanc

Liste des signes de qualité géographiques concernant Bardos

IGP - Indication géographique protégée - AOP - Appellation d'origine protégée

Les diversifications non agricoles

Sur la commune on compte des exploitations qui ont développé des structures d'hébergement.

La démarche clim'agri devrait permettre de favoriser les démarches permettant de limiter les consommations énergétiques et le rejet de GES, de même que favoriser les valorisations des déchets ou le développement des énergies renouvelables. Ces éléments indispensables à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique devront être autorisés sur le territoire.

gite	Ferme auberge	photovoltaïque	autre
>2	0	>1	1 méthanisation lisier en entreprise extérieure

Activités de diversification non agricole dans les exploitations communales
Données non exhaustives

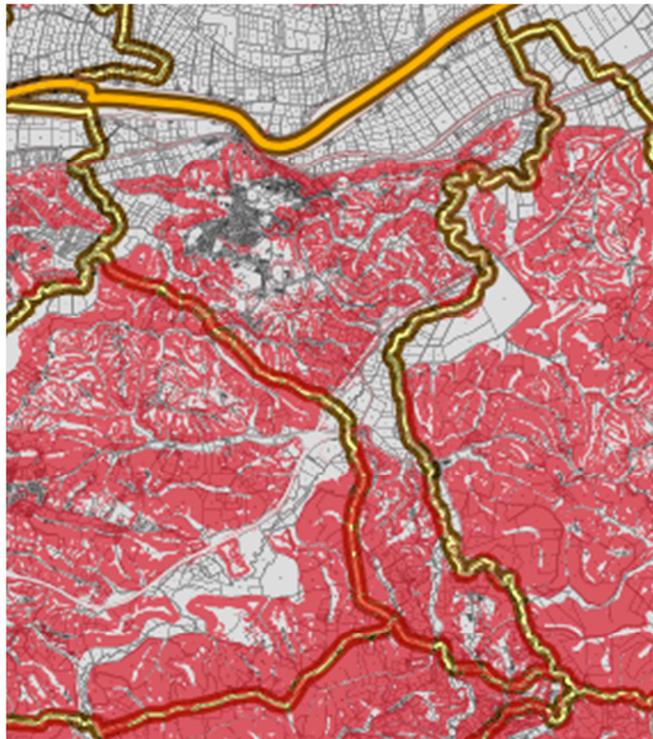
Les entités agricoles : un espace communal présentant de vastes entités agricoles aux influences diverses

Identifier des entités agricoles homogènes pour expliquer les dynamiques et enjeux en cours

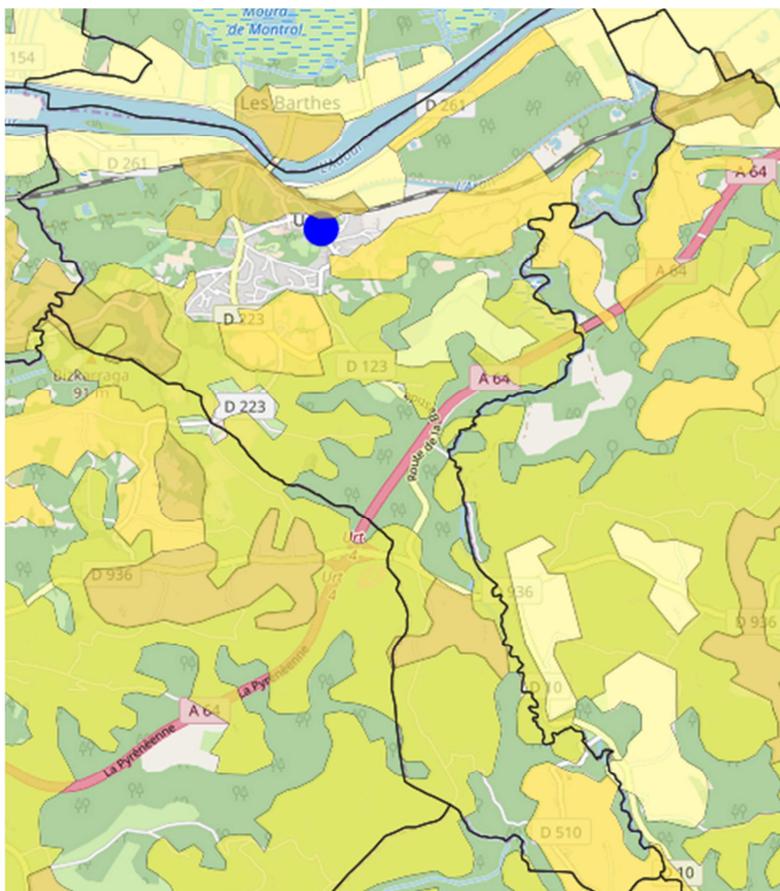
Les surfaces exploitées sur la commune rassemblent 785ha environ, soit 41% du territoire de la commune. Elles se répartissent sur l'ensemble de la commune.

Le territoire comporte des zones d'épandages dans le cadre de plan d'épandage (Installation classée) ou des parcours volailles/canards sur des surfaces notables: environ xx ha sont concernés.

La topographie est un élément relativement contraignant sur ce territoire comme l'indique la carte des pentes; on note que les espaces à faibles pentes, en dehors de barthes sont en concurrence avec les zones urbaines.

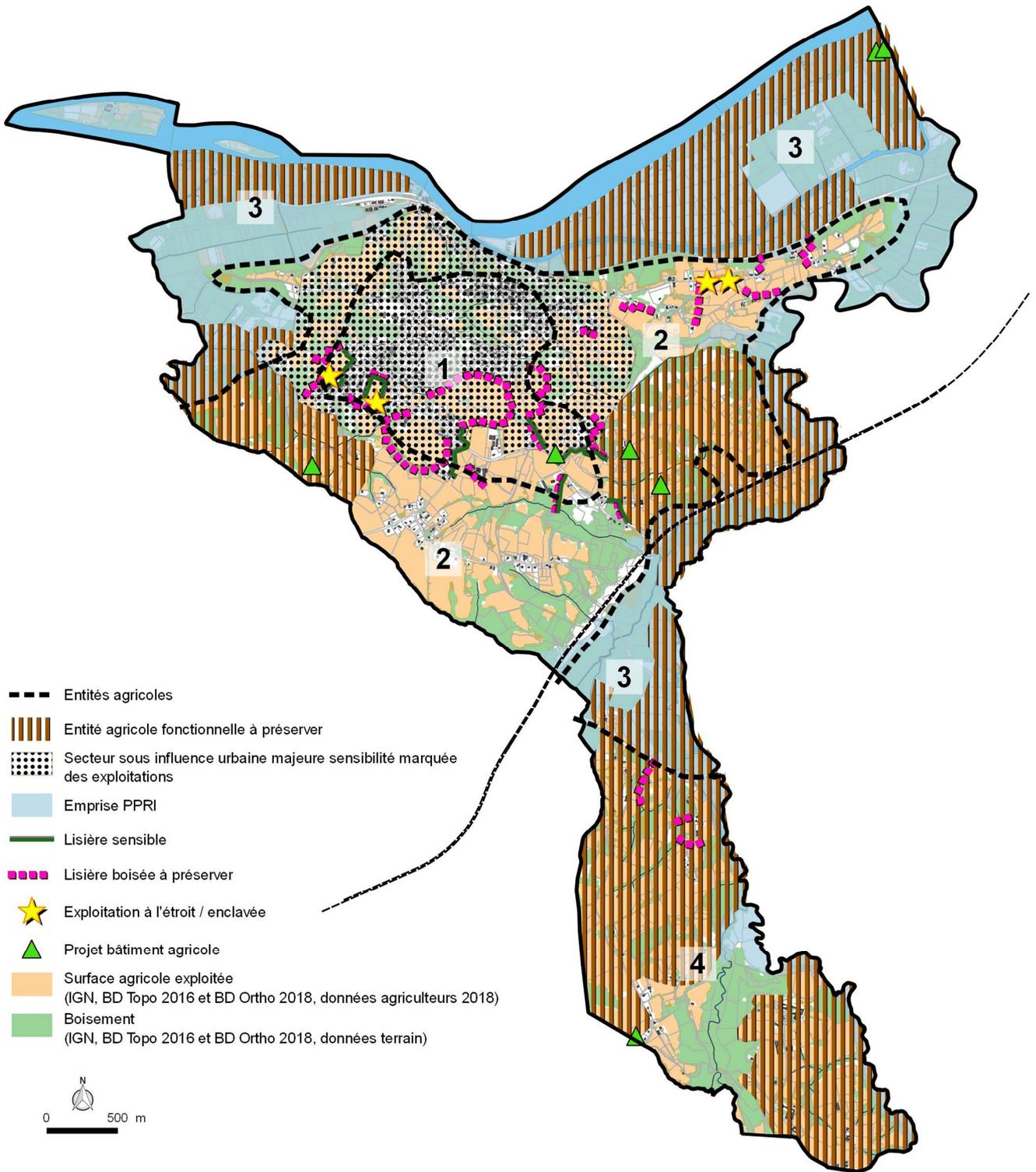


Pentes supérieures à 10%



Répartition des surfaces agricoles sur la commune
Source : Sigore aquitaine

Différents secteurs aux fonctionnalités et influences diverses



Les éléments prospectifs

Le territoire communal comporte un espace agricole composé de différentes entités sous différentes influences et fonctionnalités.

Une grande partie des espaces valorisés pour l'activité agricoles sont concernés par le risque inondation et des enjeux de biodiversité majeurs: il s'agit des terres les plus fertiles et les plus planes. Ce sont aussi les espaces de diversification les plus variés. De fait, si une protection nécessaire ou imposée doit être prévue sur ces terres en raison des enjeux risque ou biodiversité, il sera nécessaire pour autant de prévoir à proximité des zones d'implantation pour les structures agricoles. Il faut également envisager que le zonage naturel peut induire des difficultés dans les procédures d'autorisation, un sous secteur A en lien avec des enjeux biodiversité par exemple est préférable à terme au vu de l'interprétation potentielle du zonage N dans les procédures.

Ponctuellement, il est indiqué que la présence des cigognes, secteur des barthes peut induire des difficultés du fait de la nidification sur des bâtiments agricoles par exemple.

La majorité des espaces sont représentés par les espaces de collines avec une topographie complexe parfois marquée de pentes fortes, induisant des mises en valeur plus difficiles; quelques espaces en crêtes réservent des zones de plat plus facilement exploitables, mais ce sont également des sites d'implantation préférentiels pour le bâti résidentiel, notamment dans le passé. De fait, la proximité résidentielle peut impliquer des contraintes pour l'exploitation et ponctuellement des conflits. La révision du PLU dans le cadre des stratégies de limitation de l'étalement urbain et de consommation foncière devra clairement signifier l'absence de possibilité de valorisation "constructible" de ces terrains.

Deux entités sont à noter, le secteur des collines marquées en partie Sud, avec des espaces localement impactés par un développement résidentiel le long des voies en limite de commune.; cette entité reste toutefois éloignée des secteurs de développement et ne devrait plus être soumise à la pression foncière. Le deuxième secteur est celui des collines intermédiaires dans le centre du territoire: une partie de cet espace est en confrontation directe avec les zones résidentielles du bourg et des quartiers. Des problématiques sont déjà exprimées (voisinage, difficulté d'exploitation). Sur la frange autoroutière, des questions hydrauliques et de déchets (jetés par les automobilistes) sont posées.

L'entité des barthes associe des enjeux de biodiversité, de risque inondation et d'intérêt agronomique des terres. La concurrence avec le résidentiel ne devrait pas poser de problème eu égard de la limitation de la constructibilité du fait des risques inondations.

Enfin, l'entité du plateau d'Urt est celle la plus exposée aux frictions avec les zones urbaines: quelques exploitations enclavées ou en lisière sensible avec les zones résidentielles. Certains de ces espaces présentent des terres planes et essentielles au maintien de certaines exploitations.

On notera que les contraintes topographiques et le mitage urbain ont des conséquences directes sur l'exploitabilité des terrains en terme de surface d'épandage notamment, problématique importante sur un secteur d'élevage comme Urt.

Dans certaines configurations, des espaces résidentiels forment des zones de contact avec les structures d'exploitation et notamment les bâtiments d'élevage ou les parcours; parfois un espace boisé fait office de lisière et il semble important de le conserver en tant que tel pour assurer une bonne cohabitation, même si il n'est pas prévu de développement résidentiel. Ces lisières boisées structurantes faisant office de frontières naturelles ont été recensées dans la vision paysagère et fonctionnelle qu'elles permettent de mettre en évidence, tant il paraît parfois nécessaire de s'appuyer sur des frontières paysagères afin de délimiter le zonage.

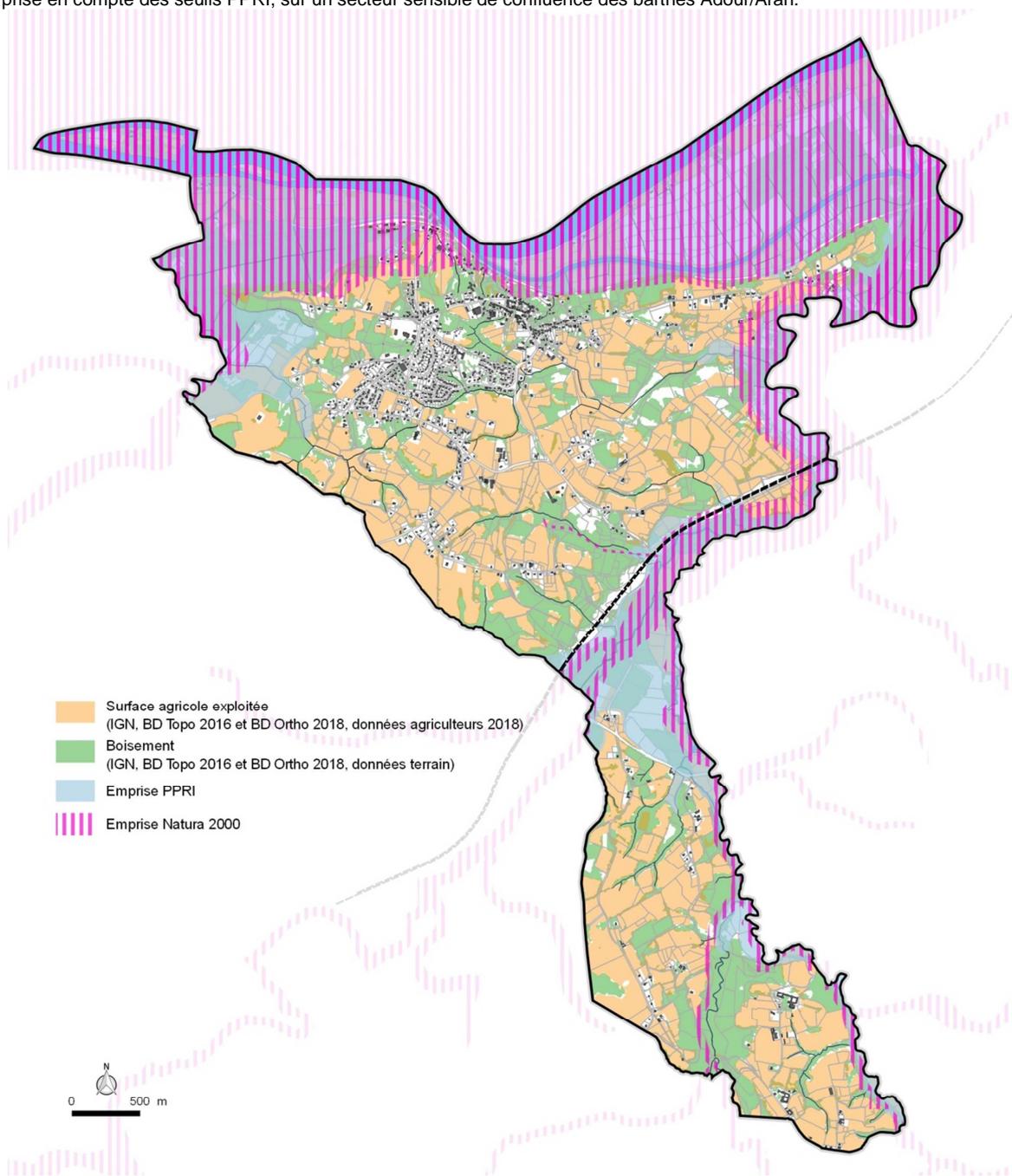
Au sein de cet espace, il existe des entités qui forment des surfaces importantes préservées de l'urbanisation : il s'agit des lieux d'implantation privilégiés des structures agricoles complètes, avec les sièges d'exploitation et leurs bâtiments (bergerie, stabulation, hangar...). Ces grands ensembles mériteraient de voir limiter les mutations vers le résidentiel afin de conserver leur fonctionnalité et leur vocation, en réduisant la concurrence avec le résidentiel ; ce qui pourrait contribuer également à limiter l'inflation sur la valeur des fermes et des terres.

Une partie des espaces agricoles est sous l'influence directe des espaces urbanisés, soit à vocation résidentielle soit à vocation d'activité. La périphérie du bourg, le quartier Bernadou, Mesples, Arrambide notamment.

Seul un urbanisme de projet prenant en compte, sur le moyen et long terme, les dynamiques agricoles individuelle et collective permettra d'orienter les choix de zonage.

Les enjeux biodiversité, risques et protection des ressources en eau

Ces enjeux concernent les zones Natura 2000 qui couvrent la majorité du réseau hydrographique, les espaces des barthes à forte valeur de biodiversité, également concernées par le risque inondation. Concernant les inondations, un bâtiments d'élevage a été inondé récemment malgré la prise en compte des seuils PPRI, sur un secteur sensible de confluence des barthes Adour/Aran.



Enjeux de biodiversité, risque et ressources en eau

Au bilan, le territoire agricole communal montre aujourd'hui le maintien des surfaces fonctionnelles importante qu'il s'agit de préserver pour l'avenir, bien que celles-ci ne soient pas entièrement soumises à des pressions urbaines fortes. La difficulté d'accès est à souligner du fait de la voie ferrée, de l'autoroute et du coteau abrupt de l'Adour dont le franchissement impose des trajets et itinéraires en zone urbaine.

Sur ces espaces agricoles, la régulation de la présence résidentielle sera essentielle au maintien des structures et des fonctionnalités, à leur accès pour les exploitants.

La zone centrale du bourg à pression d'urbanisation comporte des enjeux pour le maintien d'exploitations, et cela concerne un nombre non négligeable de structures: certaines entités forment des terres à forte valeur agronomique ou productif du fait des structures d'exploitations présentes.

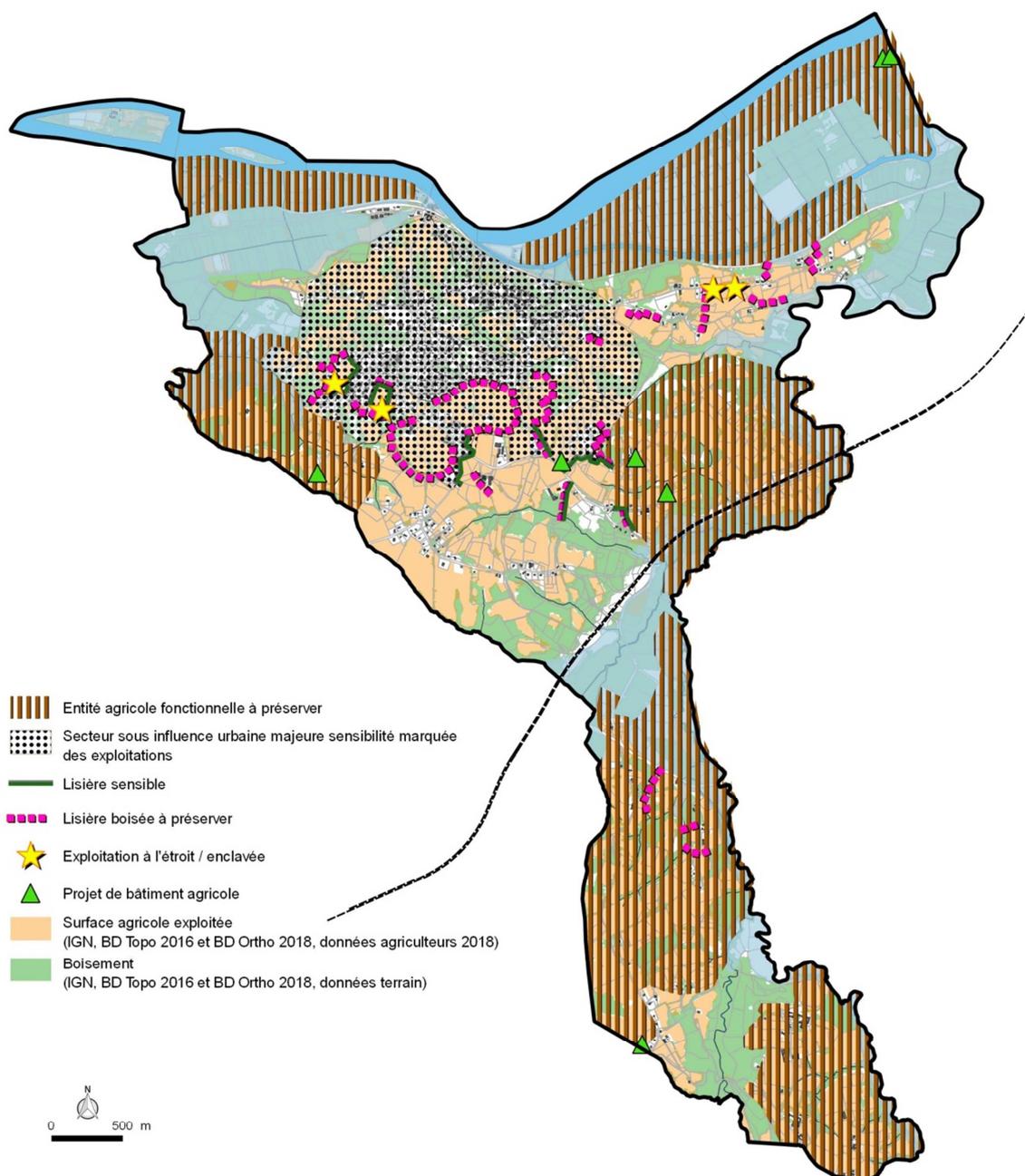
La prise en compte de la biodiversité devra composer en prenant en compte le rôle des activités agricoles dans la production et le maintien des biodiversités, notamment sur les barthes. La protection de la ressource en eau est une priorité. Le risque inondation impose des contraintes qu'il s'agira de compenser.

Les enjeux fonciers

Sur le territoire communal, la pression sur le foncier agricole est très variable selon la situation et selon les exploitations. L'inventaire a montré un nombre d'exploitations modéré dépendant du fermage. La partie centrale en périphérie du bourg est sous cette influence de pression urbaine. Sur la commune, de nombreuses exploitations ont exprimés des projets et les ont situés: ces éléments seront à intégrer pour accompagner l'évolution de ces exploitations qui développent différentes stratégies de production.

La cartographie liée aux problématiques foncières permet de faire une typologie hiérarchisée des différents secteurs :

- Problématique d'exploitation à l'étroit ou de périmètre de bâtiments d'élevage en confrontation directe avec des franges urbaines
- Secteur sous influence du développement: terres à enjeu de protection plus ou moins fort au regard de leur fonctionnalité, de leur importance pour les exploitations et des pressions foncières prévisibles. Dans cette typologie, des terres à enjeu majeur ont été identifiées. Bien entendu ces enjeux de par la situation des terrains concernés devront être composés avec ceux du développement urbain. Cette typologie permet néanmoins de prendre en compte les sensibilités agricoles, puis de définir des choix tout en pouvant en mesurer l'impact pour, le cas échéant, prévoir des mesures pour équilibrer le projet urbain au regard de la composante agricole du territoire.
- Secteurs de projets
- Zone de restrictions environnementales (natura, risque, abords des cours d'eau)



Carte des enjeux fonciers agricoles

L'économie de l'espace et les objectifs du SCOT

Le territoire de l'intercommunalité Nive Adour a vu une réduction très importante de l'activité agricole dans le périmètre du SCOT. La réduction de la consommation des espaces agricoles est un objectif central du SCOT : une réduction de près de 50% de l'artificialisation des sols (naturels et forestiers) est l'objectif.

Préserver l'économie agricole nécessite de donner les moyens à cette activité de se pérenniser et de s'adapter. Les questions foncières, le besoins en construction, les évolutions des productions sont des points centraux de réflexion pour donner le cadre de l'agriculture de demain sur le territoire, en composant avec les nécessaires enjeux sur l'eau, la biodiversité, l'identité des territoires et des produits. Prendre en compte également les synergies et complémentarités avec l'agro-industrie, le tourisme, voire des filières de valorisation à développer (énergie, éco-construction..) est incontournable.

CONSTAT (données SCOT, étude communale)

A L'ECHELLE SCOT

Diminution de la surface agricole utile (SAU)

EPCI	Evolution SAU entre 2000 et 2010	Evolution du nombre d'exploitants
CA CBA	-69%	-76%
CC Errobi	-21%	-34%
CC Nive Adour	-24%	-61%
CC Bidache	-6%	-23%
CC Hasparren	-7%	-20%
CC Seignanx	-14%	-33%
Total SCOT	-12%	-34%

Source RGA 2010

154 ha/an sur le SCOT (2000/2010)

Cela correspond à 26 ha/an sur le pôle Nive Adour

URT

1.14 ha/an consommés pour le logement entre 2006 et 2015

OBJECTIF SCOT

Ne pas dépasser 70ha/an et se donner l'objectif de 53ha/an sur 2010/2025

Réduire de près de 50% l'artificialisation des sols

Perspectives

L'agriculture communale s'inscrit sur un territoire d'influence de l'agglomération Bayonne Anglet Biarritz, induisant une pression foncière non négligeable. Le secteur Nive Adour est à ce titre en première ligne, dans la première couronne périphérique avec une accessibilité privilégiée (autoroute notamment).

La commune présente encore aujourd'hui, et c'est un fait singulier, un panel d'exploitations important avec des filières diversifiées. L'organisation de l'urbanisation a su préserver ainsi les fonctionnalités agricoles en général.

La structure de l'espace communal comporte en effet de vastes espaces agricoles fonctionnels relativement préservés de l'urbanisation diffuse ou des implantations résidentielles; les espaces agricoles sur les marges du bourg notamment sont soumis à l'influence du développement urbain créant parfois des situations d'enclavement.

La question foncière est une préoccupation majeure dans le sens de la disponibilité des terres, de leur accès (prix), de la concurrence avec le résidentiel; un nombre non négligeable d'exploitations dépendent du fermage. Une attention est également à porter sur le morcellement foncier et les distances d'accès aux terres pour les exploitations qui disposent très souvent de terres sur les barthes et des terres sur le coteau.

Le PLU en délimitant en zonage/règlement permettant de préserver les entités fonctionnelles et limiter la concurrence avec le résidentiel sera un maillon nécessaire mais non suffisant, des outils d'accompagnement fonciers pourraient être utilement déployés pour assurer la répartition du foncier dans les exploitations, notamment pour les nouvelles installations ou les successions.

L'adaptation des activités agricoles aux enjeux durables et aux changements climatiques nécessite des besoins dont une partie doit être relayée par le PLU : développement de circuits courts, filières de valorisation pour l'éco-construction, la production d'énergie, ateliers de conditionnement, diversification tourisme.... Par ailleurs, sur ce territoire aux enjeux majeurs en lien avec le risque inondable, la biodiversité et la qualité de l'eau, une vigilance dans la réglementation et le zonage agricole sera de mise pour assurer les moyens d'exploitation. Si le PLU actuel a pu préserver de façon très stricte des espaces en marge du bourg (zonage Ap), cette réglementation réduit les possibilités de constructions agricoles. Des dispositifs affinés devront être aujourd'hui proposés pour assurer la continuité des exploitations tout en évitant les mutations vers le résidentiel.

Certaines pistes de réflexion se présentent donc :

1/Délimiter un zonage/règlement prenant en compte :

- les entités agricole et naturelle fonctionnelles à réserver aux constructions agricoles en limitant l'attractivité pour les mutations vers le résidentiel(interdire les annexes à l'habitation (hors habitation d'agriculteur) par exemple, limiter le changement de destination hors celui liés à une vocation agricole...

- envisager des zones uniquement destinées à des constructions nécessaires à l'activité productive agricole en dehors de l'habitation, penser à la question des serres pour le maraichage par exemple pour prévoir des modalités d'implantation spécifiques dans certaines zones à enjeu

- les enjeux biodiversité, paysage, protection des ressources en eau et zones humides en composant avec l'activité agricole

- envisager en zone naturelle non concernée par des enjeux notables de biodiversité, la possibilité de construction agricole par extension de l'existant ou nouvelle dès lors qu'elle est liée à des productions qualitatives en lien avec le milieu : porc basque par exemple...

2/ Limiter la consommation des espaces agricoles en adaptant des formes urbaines et des densités s'inscrivant dans la singularité villageoise : bourg, hameau structuré autour d'une espace collectif...

3/ Elaborer un règlement prenant en compte les besoins structurels en terme de bâti et d'aménagements agricole, d'adaptation des édifices existants, permettre une diversification effective des activités agricoles de production, envisager des diversifications touristiques compatibles avec l'activité agricole

4/ Relayer les objectifs agricoles par des politiques opérationnelles ou des stratégies foncières (Périmètre de Protection des Espaces Agricole et Naturels Périurbains via le Conseil Général, Zone Agricole Protégée, zone de préemption..) ou des accompagnements spécifiques (associations, chambre d'agriculture....). Urt semble un territoire tout à fait stratégique pour la mise en oeuvre de ce type de dispositif.